

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 10 septembre 2021

Congrès mondial de la nature : le Cerema et l'OFB renforcent leur coopération avec la signature d'une convention-cadre

Tous deux opérateurs du ministère de la Transition écologique, l'Office français de la biodiversité (OFB) et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) sont des acteurs clés de la reconquête de la biodiversité. Afin d'accompagner le déploiement de la 3ème stratégie nationale pour la biodiversité auprès des acteurs locaux, les deux établissements signent une convention-cadre permettant de renforcer leur coopération.

La France a consommé en 2019 près de 24 000 hectares de terres naturelles, agricoles ou forestières¹, soit l'équivalent de la superficie de la ville de Marseille qui accueille en ce moment le Congrès mondial de la nature. Cette artificialisation des sols est un des défis majeurs à relever pour freiner l'érosion de la biodiversité. Le phénomène figure dans les tous premiers axes de la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité mise en place par le ministère de la Transition écologique, notamment à travers l'objectif de zéro artificialisation nette.

Les territoires, et plus particulièrement les collectivités locales, sont en première ligne pour lutter contre cette érosion des sols. Totalisant à eux deux plus de 5 000 agents œuvrant dans les territoires, aussi bien en métropole que dans les Outre-mer, l'OFB et le Cerema sont des partenaires de référence pour la mise en place de stratégies et d'actions concrètes de protection de la faune et de la flore.

Conscients de leur complémentarité et de la nécessité d'opérer des changements transformateurs pour répondre aux enjeux de l'érosion de la biodiversité, de la gestion durable de l'eau, du bon état écologique des milieux aquatiques et marins et du changement climatique, les deux établissements souhaitent mettre en commun leurs efforts et leurs compétences, auprès de l'ensemble des acteurs, pour renforcer l'efficacité de l'action publique, notamment en matière d'intégration du vivant dans les politiques publiques d'aménagement.

En présence de **Bérangère Abba**, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la Biodiversité, et à l'occasion du congrès Mondial de la nature, **Pierre Dubreuil**, Directeur général de l'OFB et **Pascal Berteaud**, Directeur général du Cerema, ont donc signé le 9 septembre une convention-cadre d'une durée de 3 années (renouvelée tacitement) permettant de renforcer les liens entre les deux opérateurs.

¹ <https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/determinants-artificialisation-2009-2019>

« Je me réjouis de signer cette convention, symbole de la transformation du Cerema, intégrant les sujets d'adaptation au changement climatique, de nature en ville, et des solutions fondées sur la nature. » **Pascal Bertheaud, Directeur général du Cerema**

« L'OFB et le CEREMA ont décidé de donner un cadre global à leur coopération déjà ancienne au service de la résilience des territoires, notamment en outre-mer. Avec cette convention, nous avons l'ambition d'œuvrer avec toujours plus d'efficacité et de pertinence sur les enjeux d'aménagement durable, de biodiversité, de climat ou de gestion de l'eau. » **Pierre Dubreuil, Directeur général de l'Office français de la biodiversité**

« L'Etat, avec ses opérateurs, doit être aux côtés des acteurs de terrain pour leur apporter expertise et ingénierie. En conjuguant leurs efforts et leurs compétences, le CEREMA et l'OFB répondent à cette exigence. » **Bérangère Abba, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la transition écologique, chargée de la biodiversité**

La convention-cadre se décline à travers plusieurs thèmes de collaboration :

- mise en œuvre des principes « Zéro perte nette de biodiversité » et « Zéro artificialisation nette », notamment à travers la séquence « Éviter, réduire, compenser » ;
- développement de la nature en ville ;
- développement des solutions fondées sur la nature à l'interface aménagement/biodiversité/eau ;
- renforcement de la prévention des fragmentations et du rétablissement des continuités écologiques au droit des infrastructures de transport ;
- planification de l'espace maritime ;
- gestion de l'eau et des milieux aquatiques notamment en améliorant la gestion de l'eau en ville, dans les aménagements et dans les infrastructures de transport.

Elle s'appuie pour cela sur 7 grands modes d'action :

- Centres de ressources : associer les compétences respectives à travers l'apport réciproque d'expertise à des centres de ressources ou réseaux déjà existants et pilotés par un des deux établissements ;
- Offre de service aux collectivités territoriales : associer les compétences respectives pour répondre aux besoins des collectivités locales en matière de biodiversité et de gestion de l'eau ;
- Données et numérique : poursuite de la collaboration des deux établissements en matière de standardisation des données, de construction de référentiels de données ainsi que d'interopérabilité des données publiques qu'ils gèrent ;
- Recherche, développement : collaboration des deux établissements en particulier sur la caractérisation des impacts des activités humaines sur l'eau et la biodiversité ; sur le dimensionnement et l'évaluation des solutions pour réduire ces impacts, préserver et restaurer les écosystèmes ; et sur le développement de méthodes d'évaluation des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques de ces solutions et des services écosystémiques rendus par les écosystèmes fonctionnels ;
- Appui à l'innovation : animation d'écosystèmes d'innovation, en lien avec les start-up et les PME innovantes ;
- Formations : définition et mise en œuvre, en fonction des priorités communes et des moyens disponibles, des programmes et actions de formation au bénéfice des personnels des deux établissements ou de tiers.
- Organisation d'événements : tels que les Assises nationales de la biodiversité ou les futures Universités populaires de la biodiversité.

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'Hexagone et les Outre-mer.